

Réflexions au sujet d'un plan commun de gestion des 7 beffrois wallons inscrits¹ par l'UNESCO

Préambule

Lors de la première réunion du comité de gestion des 7 beffrois wallons classés par l'UNESCO qui s'est tenue le 20 décembre 2011, la question de la mise au point d'un plan commun de gestion de l'ensemble de ces 7 monuments fut largement évoquée. Vu que ce plan devrait pour bien faire être mis sur pied pour le mois d'avril 2012, vous trouverez ci-après quelques réflexions sur ce sujet en vue d'enrichir et accélérer les discussions de la prochaine réunion fixée au 25 janvier.

Sur le terrain, un certain plan de gestion se pratique déjà pour l'un ou l'autre beffroi et pour d'autres rien n'existe, mais nous ne pouvons pas nous contenter de simplement additionner ces plans particuliers et en faire un ensemble. La reconnaissance de l'UNESCO demande plus que cette simple juxtaposition. Il s'agit de déterminer un plan commun, une sorte de fil conducteur représentant une facette commune à tous ces édifices.

Les beffrois

Avant de viser les tours et édifices, le terme technique « beffroi » définit une charpente qui supporte des cloches. Cette charpente pouvait être autonome mais elle pouvait aussi être intégrée à un édifice. De fil en aiguille, la charpente a donné son nom également à l'édifice, souvent une tour, qui la recevait. L'usage des cloches a très longtemps été lié à différents aspects de la vie municipale.

Sans entrer dans l'intention de décrire par le détail les rôles déterminants que les beffrois ont eu dans nos cités, il y a lieu de rappeler qu'ils furent, entre autres,

- la matérialisation et le symbole du pouvoir communal,
- le gardien de la cité en permettant à des guetteurs d'apercevoir tout départ d'incendie ou toute invasion et de donner l'alarme au moyen d'une sonnerie de cloches,
- un corps de garde pour les soldats qui faisaient le guet au sommet et dans les rues de la ville
- un lieu de réunion pour les échevins,
- un endroit pour renfermer les armes distribuées aux milices communales en cas de danger,
- une prison,
- un lieu sécurisé pour mettre en dépôt les sceaux, les chartes, ...

¹ Les beffrois inscrits par l'UNESCO sont : Binche, Charleroi, Gembloux, Mons, Namur, Thuin et Tournai

- le métronome de la cité en réglant temporellement la vie de la commune en indiquant les heures.

Pour transmettre un message ou une décision instantanément à un ensemble de citoyens dispersés "intra muros", seul existait le signal sonore des cloches. En effet, leurs sons pénètrent dans toutes les chaumières en même temps et il peut être entendu de tous, sans distinction. Plus que l'écrit ou le geste, ce son des cloches est un lien social qui avertit chaque membre d'une communauté de ce qui intéresse l'un d'entre eux ou l'ensemble de la communauté. C'est pourquoi chaque beffroi possérait un ensemble de cloches dont sa "cloche du ban" ou "banclocke", une horloge munie d'appeaux² et très souvent un carillon (6 des 7 beffrois classés sont concernés).

Actions pour un plan de gestion commun aux 7 beffrois

Le plan de gestion demandé doit au moins couvrir les domaines suivants :

- l'ouverture au public,
- des cloches et/ou des carillons en parfait état,
- des horloges monumentales en fonction,
- des guides compétents,
- la promotion touristique.

1.1 Circuits de l'entrée du beffroi à la chambre des cloches

Certains des 7 beffrois sont ouverts au public et des circuits de qualité y ont été installés pour permettre à des visiteurs d'accéder à tous les étages de l'édifice. Ce n'est pas encore le cas partout, mais force est de reconnaître que ce patrimoine a vocation à être mis en valeur.

Si l'UNESCO accorde son label, c'est en effet pour ouvrir largement les portes de nos monuments en aménageant les accès, l'éclairage, les escaliers, l'ascenseur éventuellement, la sécurité, le confort, de la porte d'entrée à la chambre des cloches, voire même la flèche.

Bien entendu, chaque édifice possède ses particularités propres qui influenceront le mode de visite. Suivant ces particularités, on pourra visiter individuellement ou en groupes de taille variable. Les visites pourront aussi être libres et permanentes ou encore uniquement par groupes déterminés...

L'intérêt reste dans tous les cas identique. Une tour qui permet des aménagements pour le grand public permet sa mise en valeur pour une ouverture quasi permanente et une compréhension globale de l'édifice. Une chambre des cloches accessible par un escalier plus petit et tortueux illustrera davantage le vécu des générations de sonneurs, guetteurs, carillonneurs. Dans tous les cas, le public pourra s'approprier l'image de ce patrimoine dont on ne connaît généralement que le son.

² Appeaux ou appiaux (dérivant du verbe appeler) : petits ensembles de cloches permettant, au moyen d'une ritournelle musicale déclenchée automatiquement par l'horloge, d'attirer l'attention des citoyens sur l'annonce de l'heure qui allait suivre. Cela permettait d'être attentif et donc de compter les coups marquant l'heure.

Il y a lieu de demander à un organisme qualifié de visiter chacun des beffrois et objectivement de lister ce qui est à améliorer, à modifier, à construire, à mettre en évidence, à réparer. A certains endroits, il sera nécessaire de refaire des planchers, voire carrément d'en construire, rafraîchir certains murs... Chaque étage doit « réexister » en sorte que demain nos 7 beffrois (re)deviennent des lieux de rencontres, d'expositions et de convivialité.

L'Institut du Patrimoine Wallon (IPW) est probablement, en Wallonie, l'institution la plus indiquée pour travailler sur le sujet. Cette analyse devrait se compléter par une réflexion sur l'environnement urbain du carillon. En effet, l'organisation d'un espace public relativement isolé des bruits de la vie quotidienne dédié à l'écoute des concerts de carillon constitue un atout pour leur mise en valeur. Il serait important que chacun de nos 7 beffrois ait cet endroit privilégié, qui est de nature à renforcer leur attrait.

Globalement, des aménagements de ce type présentent un coût très marginal par rapport aux budgets en jeu pour la rénovation et la maintenance des édifices concernés. L'accessibilité des lieux pour en faire des endroits de visite constitue une facette du fil rouge des beffrois. En outre, et pour rappel, s'agissant de patrimoine classé et patrimoine exceptionnel de Wallonie, les possibilités de subvention sont importantes (jusqu'à 95 %).

1.2 Cloches de volée et carillons³

Le carillon est né au Moyen Âge dans la partie méridionale des anciens Pays-Bas, correspondant à l'espace géographique couvert aujourd'hui par la Flandre, la Wallonie, la Région bruxelloise et le nord de la France. Sur le plan mondial, cet espace est encore, en ce début du XXIème siècle, considéré comme le berceau de cet art. Cela explique pourquoi la Wallonie dispose toujours de carillons « historiques » (c'est-à-dire antérieurs à la Révolution française et en tout cas à la Seconde Guerre Mondiale) aux caractéristiques acoustiques et mécaniques présentant des qualités certaines, mais fatalement aussi des imperfections. En effet, le monde de 2012 est devenu de plus en plus exigeant tant du point de vue de l'acoustique que du réglage mécanique de l'instrument ; ce qui était "juste" il y a 100 ans ne correspond pas (plus) aux goûts d'aujourd'hui. Certains instruments doivent aussi, objectivement, subir des interventions.

Il faut constater que depuis une quinzaine d'années, la vie a été redonnée en Wallonie à des carillons de concert qui étaient devenus muets, des rénovations ont été entreprises ou sont en attente de réalisation et des projets de nouveaux ensembles campanaires ont vu le jour. Beaucoup de carillons wallons attendent cependant encore des améliorations importantes pour les amener au niveau international et permettre l'échange avec les carillonneurs venant parfois de contrées lointaines. La reconnaissance UNESCO attire des carillonneurs de renom ayant des exigences techniques internationales. L'état des instruments constitue aujourd'hui trop souvent un frein à l'échange. On ne peut pas proposer à un musicien de venir jouer sur un instrument impraticable ou désaccordé.

³ Pour plus d'explications sur le patrimoine campanaire de Wallonie (cloches, carillons, horloges), nous suggérons la lecture du Carnet du patrimoine n°72, édité par l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) et vendu au prix de 6 €.

La situation au niveau local est contrastée : certains lieux ont une longue tradition de soutien efficace de leur carillon et de leurs cloches de volée, comme outil d'animation socioculturelle locale, tandis que, dans d'autres lieux, la présence des cloches et du carillon n'est pas consciente. Cette situation provient de différents facteurs dont surtout la spécificité de l'art campanaire qui fait que les services techniques ignorent bien souvent que des normes internationales ont cours dans ce domaine.

On notera que le nombre de carillonneurs wallons a augmenté de manière significative ces dernières années, grâce principalement aux classes de carillon qui ont été créées et reconnues en diverses académies de musique de Wallonie suite à une modification décrétale récente.

Les traditions de sonneries à la volée sont inégalement ancrées. Les combinaisons de cloches retenues pour les sonneries sont assez variables et parfois non guidées par un souci de belle mise en valeur. Derrière le numéro ou la taille de la cloche, il y a sa tonalité. Les combinaisons doivent faire l'objet d'une analyse et des modifications peuvent rendre les sonneries plus harmonieuses. Les occasions des sonneries sont aussi variables et à déterminer. L'ouverture des festivités locales, les commémorations, les jours de fête et leur veille... sont autant de possibilités de mise en valeur.

1.3 Horloges de tour

L'horlogerie mécanique à engrenages apparut dans nos contrées dès la fin du XIII^e siècle. Cette technique présentait l'avantage, par rapport aux cadrans solaires et aux **clepsydres**⁴ utilisés à cette époque pour mesurer du temps, d'être indépendante de la lumière du soleil et de permettre la division du jour en petites unités de temps égales entre elles. Ces horloges suivent pour la plupart le principe des pendules de salon mais elles leur sont bien antérieures et leur taille est beaucoup plus importante. Les pendules domestiques ne sont que le résultat de l'évolution et de la démocratisation de la technique.

Dans la plupart des cas, ces horloges, grandes cages à engrenages, furent installées dans la partie supérieure des beffrois. Ceci apportait divers avantages : profiter de la plus grande course possible du poids moteur, augmenter ainsi l'autonomie de l'horloge entre deux remontages et permettre la lecture de l'heure à un maximum de citoyens. Les cloches utilisées pour le tintement horaire se trouvaient à proximité, afin de pouvoir porter le son le plus loin possible.

Les villes avaient leur horloger communal, nommé et rémunéré par l'autorité communale en tant que « gardien du temps », chargé de la surveillance quotidienne, de l'entretien et des réparations courantes des horloges de la ville.

L'ACW est en mesure d'apporter son aide au sujet des horloges monumentales et de leur mise en valeur.

⁴ Clepsydre = horloge à eau, dont le fonctionnement était basé sur la mesure du temps nécessaire à l'écoulement d'une certaine quantité d'eau d'un récipient percé, dans sa partie inférieure, d'un petit orifice calibré.

1.4 Intérêt pédagogique et culturel du patrimoine campanaire

Le thème du patrimoine campanaire, en plus du point commun qu'il constitue entre tous les beffrois, présente une multitude insoupçonnée d'accès vers l'enseignement. Par l'examen des fonctions des cloches, du carillon et de l'horloge exposés ci-avant, on dispose de la passerelle idéale entre l'histoire générale et l'histoire locale. On partira de la manière de fonctionner partout pour arriver aux spécificités locales. On parlera du calcul de la journée pour aboutir aux sonneries des événements locaux, aux usages, et ce sera aussi l'occasion d'aborder le choix des mélodies jouées par le carillon qui sont très souvent liées à l'histoire locale. Il s'agit d'aborder aussi bien la sociologie que la technologie ou le folklore, sans parler du passage par la complémentarité du signifiant et du signifié.

Cette formule est du reste adaptable à tous publics, en ce compris les écoles, dont les enseignants pourront partir du sujet pour aborder de nombreuses matières.

1.5 Etat sanitaire et améliorations à envisager

Pour ces 7 beffrois, nous ne pouvons pas nous contenter de l'à-peu-près. Les touristes qui viendront, parce qu'attirés par le label UNESCO, sont en droit de voir et d'écouter des sonneries de cloches ou des concerts de carillon aux normes et de visualiser des horloges qui fonctionnent.

En conséquence, il y a lieu de confier à un organisme indépendant le soin de dresser un état sanitaire des 7 installations et de proposer les améliorations à apporter, notamment pour amener les carillons aux normes de niveau international. Pour le patrimoine campanaire aussi, les possibilités de subvention évoquées ci-dessus sont d'application.

L'Association Campanaire Wallonne (ACW) possède les compétences requises et pourrait être chargée de ce travail.

1.6 Guides multilingues

L'activité touristique actuelle demande que des guides, souvent multilingues, soient présents pour mettre en valeur nos beffrois. Il existe déjà dans certains endroits des guides de qualité, mais il nous faut renforcer ces équipes, par exemple en organisant une session (annuelle ?) de formation qui développe l'ensemble des caractéristiques tant immobilières que mobilières de nos 7 beffrois.

L'IPW pourrait certainement, ici aussi, mettre ses compétences au service de l'organisation de ces formations, en collaboration avec les intervenants en charge du tourisme.

1.7 La promotion

Il ne suffit pas de mettre au point un programme commun de gestion de nos 7 beffrois, il faut évidemment le faire connaître. Pour cela il nous faut entrer en dialogue avec les Offices et Maisons du Tourisme concernés, ainsi que les syndicats d'initiatives, pour, entre autres :

- faire placer par les autorités compétentes des panneaux signalétiques en divers endroits de Wallonie,
- réaliser un prospectus général des 7 beffrois,
- créer un site Internet de nos 7 beffrois,
- vérifier que chacun des 7 beffrois possède son prospectus particulier,
- organiser de manière coordonnée les festivités et les expositions dans chaque beffroi, ainsi que les concerts de carillon,
- approvisionner en CD de concerts de carillon et de sonneries de cloches,
- mettre en vente tout livre de vulgarisation ayant trait aux cloches, aux carillons, aux horloges, à l'histoire des beffrois,
- envisager des campagnes publicitaires tant en radio qu'en TV et que dans la presse écrite.

En conclusion

En possession des réponses fournies

- par l'IPW au sujet des aménagements intérieurs et extérieurs,
- par l'ACW pour la mise en état des cloches et des carillons,
- par l'ACW pour les horloges monumentales,
- par l'IPW pour une session de formation des guides,
- par les Offices et les Maisons du Tourisme concernés au sujet de la promotion,

le Comité de gestion pourra formuler, en concertation avec le Comité scientifique, un plan de gestion crédible et charpenté pour proposition au Comité de direction.

Il nous faut faire de nos beffrois un outil d'éducation continuée de la démocratie et maintenir ces symboles de notre culture en rappelant leur rôle social, la richesse du passé des 7 villes concernées et de notre Wallonie en général.

Document rédigé en collaboration par l'Office du Tourisme de Gembloux et l'Association Campanaire Wallonne. Janvier 2012.

